

DELIBERATION N°28

<p align="center">Déclassement du domaine public communal des parcelles AI n°56 et n°236 sises rue de la Brasserie à Dieppe avis du commissaire enquêteur</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Rapporteur : M. Hugues FALAIZE.

Vu :

- le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L .141-3 et suivants,

- le décret n° 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- l'arrêté municipal d'interdiction de stationnement n° 347 du 17 septembre 2010,

- l'arrêté n° 366 en date du 05 octobre 2010 relatif à la désaffectation du terrain sis rue de la Brasserie cadastré AI n° 56 et n° 236

- l'arrêté n° 408 du 16 novembre 2010 ayant pour objet l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement dans le domaine public des parcelles concernées

- la délibération n° 15 du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010, approuvant la désaffectation puis le déclassement du domaine public des parcelles AI n° 56 et n° 236 sises rue de la Brasserie à Dieppe d'une superficie totale de 104 m2, l'ouverture d'une enquête publique ainsi que la désignation d'un commissaire enquêteur conformément aux articles R.141-4 et suivants du Code de la Voirie Routière.

Considérant :

- l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} décembre 2010 au 15 décembre 2010, qui a reçu de la part du commissaire enquêteur – M. Joël GOSSET – Ingénieur retraité, un avis favorable signifié par son rapport en date du 16 décembre 2010.

- l'avis émis par la commission n° 6 en date du 8 février 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les conclusions favorables du Commissaire Enquêteur.

- de constater le déclassement définitif du domaine public des parcelles cadastrées n° AI 56 et n° AI 236 sises rue de la Brasserie à Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire